



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS Délibération du Conseil communautaire

Séance du 14 mars 2022

Délibération n°2022/11

Date de convocation : 3 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Cattenières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Membres présents (59 titulaires et 2 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, PLATEAU Marc, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVARD Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ-NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal

Membre excusé (1) :

GOETGHELUCK Alain

Membres absents (5) :

LOIGNON Laurent, MOEUR Sébastien, GERARD Jean-Claude, KEHL Didier, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (7) :

MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, TRIOUX-COURBET Sandrine à THUILLEZ Martine, DÉPREZ Marie-Josée à DUBUIS Bernadette, MERIAUX Christelle à LEONARD Julien, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2022/11 Portant octroi de subventions aux entreprises du territoire dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

Exposé :

Les services de la CA2C ont reçu la demande d'accompagnement suivante :

Commune : Busigny

Entreprise : SARL « SDM ACIER » / 753515162 depuis le 31/08/2012

Présentation – Activités : PME spécialisée dans le service aux agriculteurs, constructeurs, entrepreneurs de travaux agricoles, dans la réparation, le dépannage sur site, la modification et l'amélioration de matériels, notamment les outils attelés ou de travail au sol.

Installée dans un bâtiment de 200 m² à Bermerain.

Dirigeants : M. François MARECHAL – Mme Gwenaëlle MARECHAL

Nombre d'employés : 5

Projet : SDM ACIER souhaite dans un délai de 3 à 5 ans être une PME de 10 à 12 salariés avec un chiffre d'affaires de 1,5 M €

Pour ce faire, les dirigeants investissent dans un bâtiment plus grand, propice au développement de la société. Il s'agit du bâtiment ex-CMB Rousseau à Busigny pour une valeur de 150 000 €.

Entité porteuse du projet – bénéficiaire de la subvention : la SCI « DES MARECHAUX » / 909129314 depuis le 13/01/2022 ; ici vérifié que l'actionariat de la SCI est lié à l'entreprise SARL « SDM ACIER » (le capital de la SCI est détenu à 100 % par les dirigeants de la SARL).

Vu la loi n°2015-911 du 7 Aout 2015 portant Nouvelle Organisation du territoire de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L1511-3,

Vu la délibération n°2020/166 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020, autorisant la mise en place du régime d'aide à l'immobilier d'entreprises spécifique au territoire de la CA2C, régissant les modalités d'octroi d'une subvention de 10 000 € aux projets immobiliers d'entreprises de 100 000 à 500 000€ portés sur son territoire,

Il est proposé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser l'octroi d'une subvention de 10.000 € à la SCI DES MARECHAUX pour accompagner le projet immobilier de la SARL SDM ACIER.

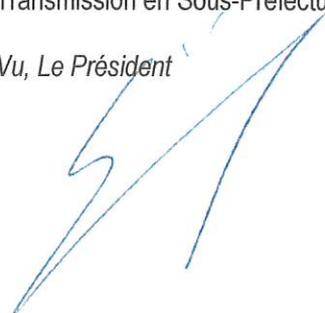
Adoptée à l'unanimité

Acte certifié exécutoire

Publication le 17/03/2022

Transmission en Sous-Préfecture le 17/03/2022

Vu, Le Président



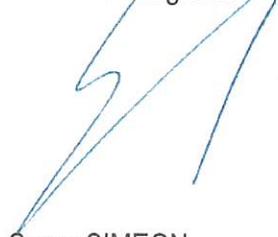
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président de séance,

Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional




Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.